

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

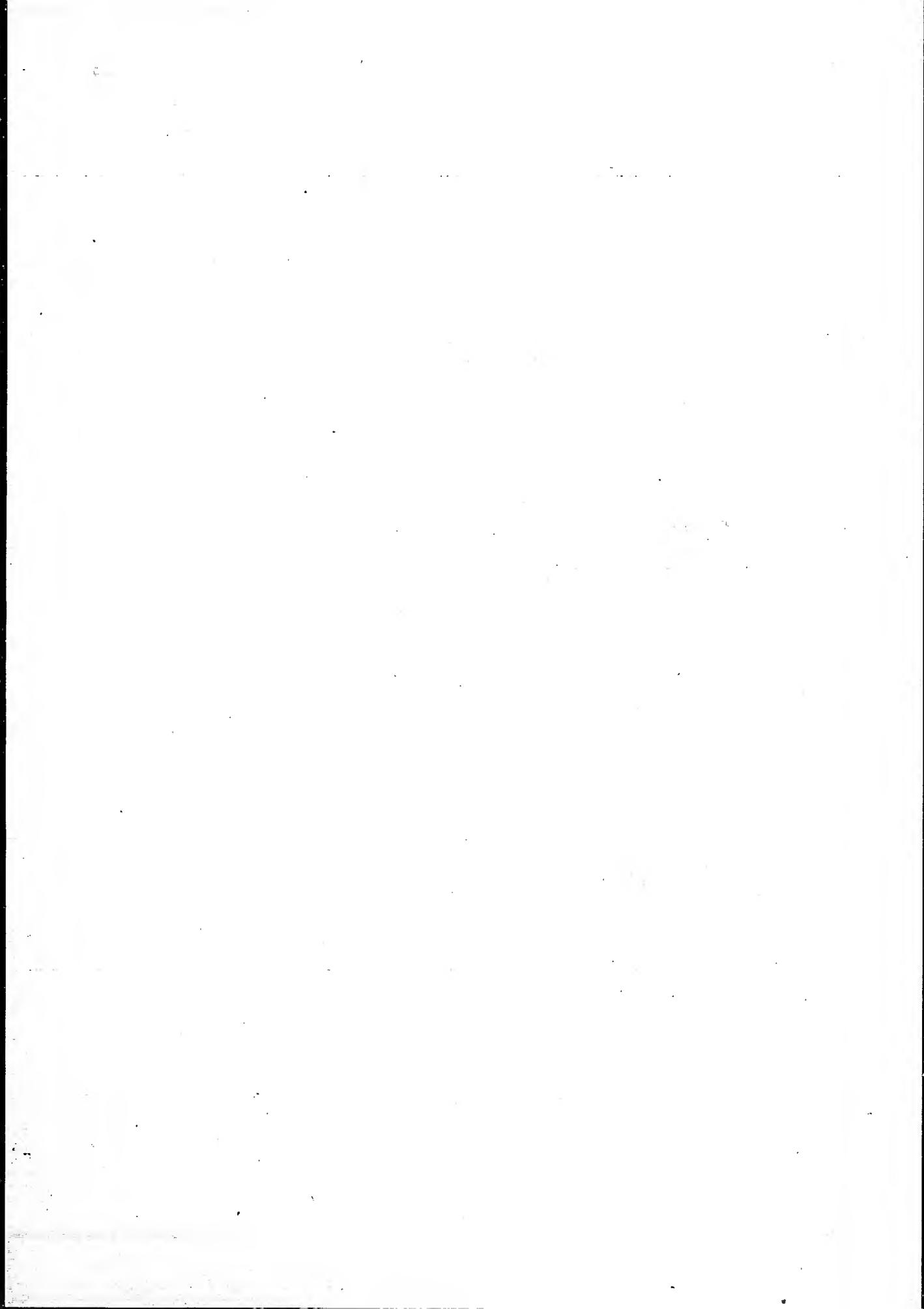
8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(34^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du vendredi 16 mai 1986



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LARBÉ

1. Nominations à des organismes extraparlamentaires (p. 957)

2. Vote sur une motion de censure (p. 957)

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 957)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

3. Mesures d'ordre économique et social (p. 957)

En conséquence, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social,

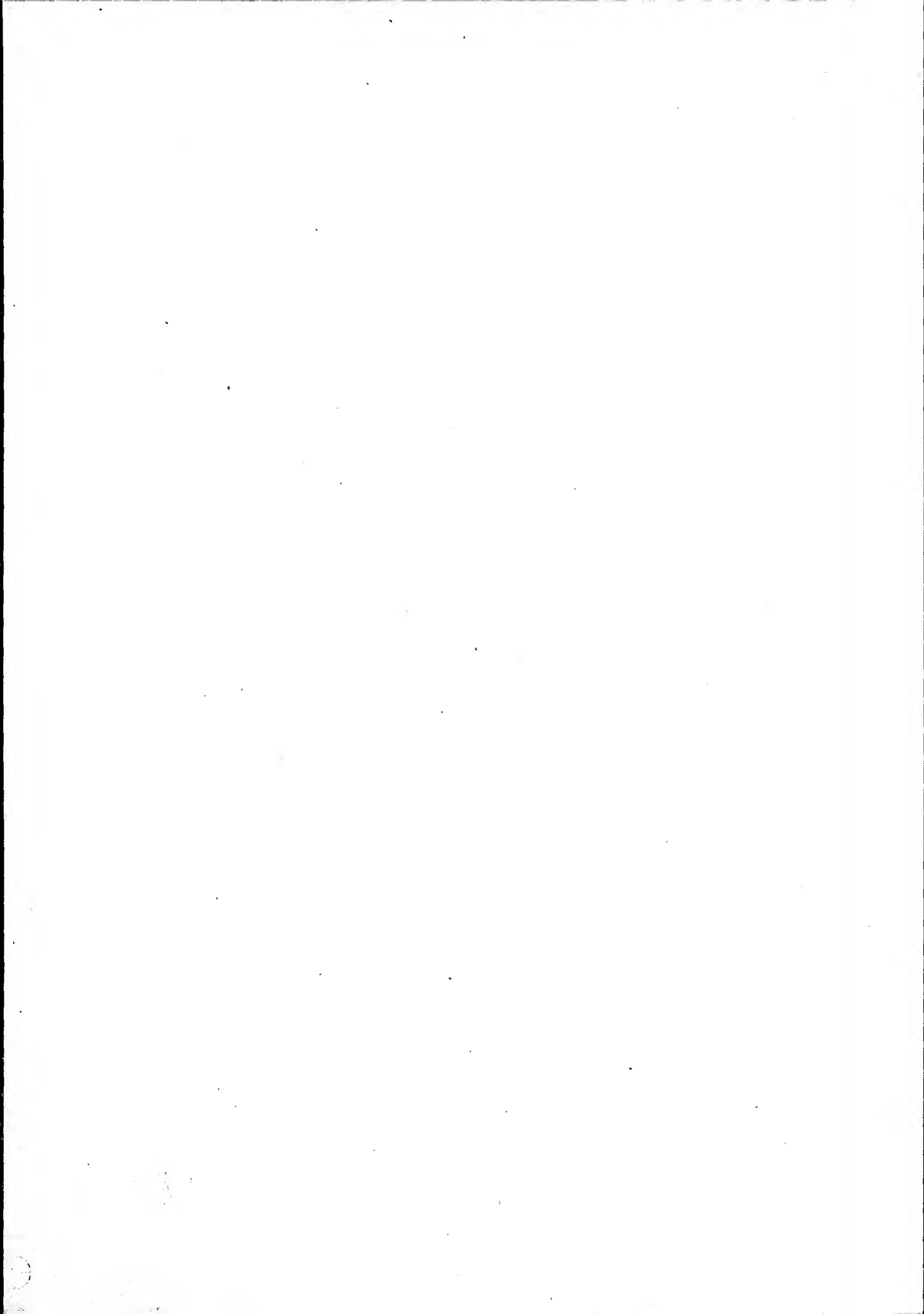
modifié, d'une part, par les amendements nos 168, 169, 170, 171, 443 corrigé, 438 modifié par le sous-amendement n° 442 corrigé, 441, 444 rectifié, 173, 445 et 446 adoptés par l'Assemblée nationale et, d'autre part, par les amendements nos 447, 448 rectifié, 425, 449 et 426.

4. Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlémentaire (p. 958)

5. Dépôt d'un rapport (p. 958)

6. Dépôt d'un rapport du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes (p. 958)

7. Ordre du jour (p. 958)



COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ,

vice-président

La séance est ouverte à douze heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATIONS A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'informe l'Assemblée que la nomination de ses représentants au sein de trente-trois organismes extraparlimentaires a été publiée au *Journal officiel* de ce matin.

2

VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Joxe et cent vingt-cinq membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi l'autorisant à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, modifié, d'une part, par les amendements nos 168, 169, 170, 171, 443 corrigé, 438 modifié par le sous-amendement n° 442 corrigé, 441, 444 rectifié, 173, 445, et 446 adoptés par l'Assemblée nationale et, d'autre part, par les amendements nos 447, 448 rectifié, 425, 449 et 426.

Ce texte a été publié en annexe au compte-rendu de la séance du 13 mai 1986.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du 14 mai 1986.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires à ma gauche si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cent vingt-six signatures suivantes :

MM. Joxe, Bockel, Goux, Anciant, Sanmarco, Cathala, Mme Roudy, MM. Forgues, Sueur, Mme Mora, MM. Mitterrand, Coffineau, Bassinet, Derosier, Chouat, Mme Osselin, MM. Evin, Ravasaard, Gérard Fuchs, Auroux, Destrade, Worms, Ayrault, Durupt, Mermaz, Jospin, Laignel, Vauzelle, Jérôme Lambert, Bonnemaison, Lejeune, Bourguignon, Sapin, Roger-Machart, Mahéas, Patriat, Puaud, Jean-Michel Boucheron (Charente), Porthault, Fleury, Germon, Mme Trautmann, M. Carraz, Mme Lecur, MM. Bonrepaux, Lacombe, Laurisergues, Badet, Darinot, Mme Neiertz, MM. Le Déaut, Alain Vivien, Janetti, Bellon, Delehedde, Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Peuziat, Colonna, Bèche, Malvy, Mme Cresson, MM. Lang, Nallet, Mme Lalumière, MM. Cassaing, Lengagne, Kuchelda, Delebarre, Gérard Welzer, Zuccarelli, Bapt. Deschaux-Beaume, Loncle, Menga, Chevènement, Santrot, Beaufils, Douyère, Malandain, Belorgey, Franceschi, Jean-Paul Durieux, Marchand, Drouin, Ortet, Mme Sicard, MM. Calmat, Louis Beason, Emmanueli, André Ledran, Christian Pierret, Laurain, Clerf, Rodet, Strauss-Kahn, Sarre, Chauveau, Schwartzberg, Pénicaud, Metzinger, Billardon, Raymond, Mme Sublet, M. Gourmelon, Mme Soum, MM. Moulinet, Siffre, Le Balli, Stirn, Mme Leroux, MM. Le Garrec, Edmond Hervé, Bartolone, Mexandeau, Quilès, Queyranne, Margnes, Saint-Pierre, Alfonsi, Dumas, Rocard, Oehler, Mauroy, Mme Avice, Mlle Fabius, Charzat.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à MM. les secrétaires non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « POUR ».

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre F.)

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos à treize heures vingt-cinq.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu. - Le scrutin est ouvert à douze heures quarante.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures vingt-cinq, est reprise à treize heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 289

Pour l'adoption 251

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Jean Le Garrec. Attendez, nous en reparlerons !

M. Arthur Dehaine. Soyez beau joueur !

M. Jacques Toubon. On en reparlera dans vingt ans !

M. Jean-Pierre Balligand. Toujours aussi présomptueux, monsieur Toubon !

3

MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

M. le président. A la suite du rejet de la motion de censure, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, modifié, d'une part, par les amendements nos 168, 169, 170, 171, 443 corrigé, 438 modifié par le sous-amendement n° 442 corrigé, 441, 444 rectifié, 173, 445, et 446 adoptés par l'Assemblée nationale et, d'autre part, par les amendements nos 447, 448 rectifié, 425, 449 et 426.

4

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une demande de désignation de deux représentants de l'Assemblée nationale au sein du comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures.

En application de l'article 26 du règlement et conformément au texte constitutif de cet organisme, j'invite la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et la commission de la production et des échanges à désigner chacune un candidat et à remettre son nom à la présidence au plus tard le jeudi 29 mai 1986 à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, les candidatures seront affichées et publiées au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette publication.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1986 (n° 9-84).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 148 et distribué.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU COMITÉ DU CONTENTIEUX FISCAL, DOUANIER ET DES CHANGES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 20 de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière, le septième rapport annuel du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes.

Ce rapport sera distribué.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 20 mai 1986, à seize heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi n° 8 relatif à l'élection des députés et autorisant le Gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales (rapport n° 111 de M. Pascal Clément, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinquante-cinq).

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Minerais et métaux (entreprises : Nord)

21. - 17 mai 1986. - **M. Olivier Merlière** attire l'attention de **M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme** sur la situation particulière du laminoir à profilés lourds d'Unimétal-Trith-Saint-Léger (près de Valenciennes dans le département du Nord), dont l'arrêt a été décidé par le Gouvernement précédent. Il lui rappelle que le train à poutrelles de Trith-Saint-Léger est le seul capable en France de produire des profilés lourds et qu'il constitue avec ses ateliers de parachèvement spéciaux un ensemble unique au monde. Le laminoir de Trith est par ailleurs situé au cœur d'une région qui a déjà beaucoup souffert des restructurations de l'industrie sidérurgique et perdu 12 000 emplois en dix ans. L'arrêt de son exploitation, conjugué avec celui de la filière fonte de l'usine des Dunes d'Ascométal, aurait pour conséquence d'affaiblir dangereusement Usinor-Dunkerque qui alimente ces deux unités. D'autre part, l'usine de Trith est celle qui pèse le moins sur le déficit actuel d'Unimétal et le principal de sa fermeture condamne un outil techniquement performant tout en portant gravement atteinte à l'indépendance industrielle de la France. Enfin, l'analyse du marché des produits longs et l'existence d'un plan de restructuration de l'usine, conçu en fonction des objectifs assignés à la sidérurgie française pour la fin de l'année 1987, permettent d'assurer définitivement la viabilité, voire la rentabilité de l'exploitation. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire savoir dans quelles conditions le maintien du train à poutrelles d'Unimétal-Trith-Saint-Léger peut être envisagé.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL de la séance du vendredi 16 mai 1986

SCRUTIN (N° 69) public à la tribune

sur la motion de censure déposée par M. Pierre Joxe et 125 de ses collègues en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, au cours de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social

Majorité requise 289
Pour l'adoption 251

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste et apparentés (212) :

Pour : 212.

Groupe R.P.R. et apparentés (156) :

N'ont pas participé au scrutin : 156.

Groupe U.D.F. et apparentés (131) :

N'ont pas participé au scrutin : 131.

Groupe Front national (R.N.) (34) :

N'ont pas participé au scrutin : 34.

Groupe communiste et apparentés (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

N'ont pas participé au scrutin : 5. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Pæuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Anciant (Jean) Ansart (Gustave) Asensi (François) Auchède (Rémy) Auroux (Jean) Mme Avicé (Edwige) Ayrault (Jean-Marc) Badet (Jacques) Balligand (Jean-Ficre) Bapt (Gérard) Barailla (Régis) Bardin (Bernard) Barrau (Alain) Barthe (Jean-Jacques) Bartolone (Claude) Bassinet (Philippe) Beauvils (Jean) Bèche (Guy) Bellon (André) Belurgey (Jean-Michel)	Bérégovoy (Pierre) Bernard (Pierre) Berson (Michel) Bessot (Louis) Billardon (André) Bockel (Jean-Marie) Bocquet (Alain) Bonnemaison (Gilbert) Bonnet (Alain) Bonrepaux (Augustin) Bordu (Gérard) Borel (André) Borrel (Robert) Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Calmat (Alain) Camholive (Jacques)	Carraz (Roland) Carlet (Michel) Cassaing (Jean-Claude) Castor (Elié) Cathala (Laurent) Césaire (Aimé) Chanfrault (Guy) Chapuis (Robert) Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Michel) Chénard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevènement (Jean-Pierre) Chomat (Paul) Chouat (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clerf (André) Coffineau (Michel) Colin (Georges) Collomb (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Combriston (Roger)
---	--	---

Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Darinot (Louis) Dehoux (Marcel) Delebarre (Michel) Delehedde (André) Derosier (Bernard) Deschamps (Bernard) Deschaux-Beaume (Freddy) Dessein (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Douyère (Raymond) Drouin (René) Ducoloné (Guy) Mme Dufoux (Georgina) Dumas (Roland) Dumont (Jean-Louis) Durieux (Jean-Paul) Durupt (Job) Emmanuelli (Henri) Évin (Claude) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Fiszbin (Henri) Fiterman (Charles) Fleury (Jacques) Florian (Roland) Forgues (Pierre) Fourré (Jean-Pierre) Mme Frachon (Martine) Franceschi (Joseph) Frèche (Georges) Fuchs (Gérard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Gayasot (Jean-Claude) Germon (Claude) Giard (Jean) Giovannelli (Jean) Mme Goerriot (Colette) Gourmelon (Joseph) Goux (Christian) Gouze (Hubert) Gremetz (Maxime) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hage (Georges) Hermier (Guy) Henu (Charles) Hervé (Edmond) Hervé (Michel) Hoarau (Elié) Mme Hoffmann (Jacqueline) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint (Muguette) Jalton (Frédéric) Janetti (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain)	Joxe (Pierre) Kucheida (Jean-Pierre) Labarrère (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean) Laignel (André) Lajoinie (André) Mme Lalumière (Catherine) Lambert (Jérôme) Lambert (Michel) Lang (Jack) Laurain (Jean) Laurisergues (Christian) Lavédrine (Jacques) Le Baillet (Georges) Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foll (Robert) Le France (Bernard) Le Garréc (Jean) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Lemoine (Georges) Lengagne (Guy) Leonetti (Jean-Jacques) Le Pensec (Louis) Mme Leroux (Ginette) Leroy (Roland) Loncle (François) Louis-Joseph-Dogué (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Marin) Marchaia (Georges) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Mas (Roger) Mauroy (Pierre) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Mercieca (Paul) Mermaz (Louis) Métais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandeau (Louis) Michel (Claude) Michel (Henri) Michel (Jean-Pierre) Mitterrand (Gilbert) Montdargent (Robert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Moutoussamy (Ernest) Nallet (Henri) Natiez (Jean) Mme Neiertz (Véronique) Mme Neveux (Paulette) Notebart (Arthur)	Nucci (Christian) Oehler (Jean) Ortel (Pierre) Mme Osselin (Jacqueline) Patriat (François) Pen (Albert) Pénicaud (Jean-Pierre) Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Peyret (Michel) Pezet (Michel) Pierret (Christian) Pinçon (André) Pistre (Charles) Poperen (Jean) Porelli (Vincent) Portheault (Jean-Claude) Prat (Henri) Proveux (Jean) Puaud (Philippe) Queyranne (Jean-Jack) Quilès (Paul) Quilliot (Roger) Ravassard (Noël) Raymond (Alex) Reysier (Jean) Richard (Alain) Rigal (Jean) Rigout (Marcel) Rimbault (Jacques) Rocard (Michel) Rodet (Alain) Roger-Machart (Jacques) Mme Roudy (Yvette) Roux (Jacques) Saint-Pierre (Dominique) Sainte-Marie (Michel) Sanmarco (Philippe) Santrot (Jacques) Sapin (Michel) Sarre (Georges) Schreiner (Bernard) Schwartzenberg (Roger-Gérard) Mme Sicard (Odile) Siffre (Jacques) Souchon (René) Mme Soum (Renée) Mme Stévenard (Gisèle) Stirn (Olivier) Strauss-Kahn (Dominique) Mme Sublet (Marie-Joséphe) Suear (Jean-Pierre) Tavernier (Yves) Théauldn (Clément) Mme Tutain (Ghislaine) Mme Trautmann (Catherine)
---	---	---

Vadepied (Guy)	Vivien (Alain)	Worms (Jean-Pierre)
Vauzelle (Michel)	Wacheux (Marcel)	Zuccarelli (Émile)
Vergès (Paul)	Welzer (Gérard)	

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

- MM. Adevah-Pœuf (Maurice) à M. Cassaing (Jean-Claude).
 Alfonsi (Nicolas) à M. Zuccarelli (Émile).
 Mme Avice (Edwige) à M. Malandain (Guy).
 MM. Bapt (Gérard) à M. Roger-Machart (Jacques).
 Baruilla (Régis) à M. Metzinger (Charles).
 Bardin (Bernard) à M. Mellick (Jacques).
 Barrau (Alain) à Mme Mora (Christiane).
 Bèche (Guy) à M. Moulinet (Louis).
 Belorgey (Jean-Michel) à Mme Nevoux (Paulette).
 Bernard (Pierre) à Mme Neiertz (Véronique).
 Berson (Michel) à M. Nucci (Christian).
 Besson (Louis) à M. Mahéas (Jacques).
 Bockel (Jean-Marie) à M. Menga (Joseph).
 Bocquet (Alain) à M. Auchédé (Rémy).
 Bonnet (Alain) à M. Le Baill (Georges).
 Borrel (Robert) à M. Lacombe (Jean).
 Mme Bouchardeau (Huguette) à M. Nallet (Henri).
 MM. Boucheron (Jean-Michel) (Charente) à M. Pen (Albert).
 Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) à M. Lejeune (André).
 Bourguignon (Pierre) à Mme Osselin (Jacqueline).
 Cambolive (Jacques) à M. Mauroy (Pierre).
 Chanfrault (Guy) à M. Mas (Roger).
 Chevènement (Jean-Pierre) à M. Charzat (Michel).
 Chauat (Didier) à M. Porthault (Jean-Claude).
 Colin (Georges) à M. Proveux (Jean).
 Colonna (Jean-Hugues) à M. Fiszbín (Henri).
 Crépeau (Michel) à M. Schwartzberg (Roger-Gérard).
 Mme Cresson (Edith) à M. Puaud (Philippe).
 MM. Darinot (Louis) à M. Stirn (Olivier).
 Delebarre (Michel) à M. Ravassard (Noël).
 Delehedde (André) à Mme Roudy (Yvette).
 Deschamps (Bernard) à M. Bordu (Gérard).
 Drouin (René) à M. Santrot (Jacques).
 Mme Dufoix (Georgina) à M. Rocard (Michel).
 MM. Durieux (Jean-Paul) à Mme Sicard (Odile).
 Évin (Claude) à M. Sapin (Michel).
 Fabius (Laurent) à M. Bartolone (Claude).
 Faugaret (Alain) à Mme Soum (Renée).
 Forgues (Pierre) à M. Pistre (Charles).
 Frèche (Georges) à Mme Stiévenard (Gisèle).
 Garmendia (Pierre) à M. Strauss-Kahn (Dominique).
 Mme Goeuriot (Colette) à M. Chomat (Paul).
 MM. Gourmelon (Joseph) à Mme Sublet (Marie-Joséphine).
 Gouze (Hubert) à M. Patriat (François).
 Gremetz (Maxime) à M. Asensi (François).
 Grimont (Jean) à M. Le Foll (Robert).
 Guyard (Jacques) à M. Tavernier (Yves).
 Hermier (Guy) à M. Ducoloné (Guy).
 Hoarau (Élie) à M. Hage (Georges).
 Janetti (Maurice) à M. Sueur (Jean-Pierre).
 Josselin (Charles) à M. Vadepied (Guy).
 Journet (Alain) à M. Vivien (Alain).
 Labarrère (André) à M. Wacheux (Marcel).
 Laignel (André) à M. Balligand (Jean-Pierre).
 Lambert (Michel) à M. Pinçon (André).
 Lang (Jack) à M. Badet (Jacques).
 Laurissergues (Christian) à M. Franceschi (Joseph).
 Lavédrine (Jacques) à M. Bassinet (Philippe).
 Mme Lecuir (Marie-France) à M. Bonrepaux (Augustin).
 MM. Le Drian (Jean-Yves) à M. Giovannelli (Jean).
 Lefranc (Bernard) à M. Billardon (André).
 Le Meur (Daniel) à M. Jarosz (Jean).
 Lemoine (Georges) à M. Borel (André).
 Leonetti (Jean-Jacques) à M. Brune (Alain).
 Le Pensec (Louis) à Mme Jacq (Marie).
 Mme Leroux (Ginette) à M. Chupin (Jean-Claude).
 MM. Louis-Joseph-Dogué (Maurice) à M. Collomb (Gérard).

- Malvy (Martin) à M. Loncle (François).
 Marchais (Georges) à M. Lajoinie (André).
 Marchand (Philippe) à M. Chapuis (Robert).
 Mermez (Louis) à M. Anciant (Jean).
 Métais (Pierre) à M. Bellon (André).
 Mexandeau (Louis) à M. Ledran (André).
 Michel (Claude) à M. Chauveau (Guy-Michel).
 Michel (Henri) à M. Clerf (André).
 Michel (Jean-Pierre) à M. Carraz (Roland).
 Moutoussamy (Ernest) à M. Mercieca (Paul).
 Natiez (Jean) à M. Chénard (Alain).
 Notebart (Arthur) à M. Le Garrec (Jean).
 Oehler (Jean) à Mme Trautmann (Catherine).
 Ortel (Pierre) à M. Dhaille (Paul).
 Pénicaud (Jean-Pierre) à M. Dumas (Roland).
 Pesce (Rodolphe) à M. Coffineau (Michel).
 Peuziat (Jean) à M. Huguet (Roland).
 Peyret (Michel) à M. Mondargent (Robert).
 Fezet (Michel) à M. Siffre (Jacques).
 Pierret (Christian) à M. Derosier (Bernard).
 Poperen (Jean) à M. Jospin (Lionel).
 Prat (Henri) à Mme Lalumière (Catherine).
 Queyranne (Jean-Jack) à M. Dehoux (Marcel).
 Quilès (Paul) à M. Fleury (Jacques).
 Quilliot (Roger) à M. Fourré (Jean-Pierre).
 Raymond (Alex) à M. Bonnemaïson (Gilbert).
 Reyssier (Jean) à M. Combrisson (Roger).
 Richard (Alain) à M. Dessein (Jean-Claude).
 Rigal (Jean) à M. Calmat (Alain).
 Rigout (Marcel) à M. Porelli (Vincent).
 Rimbault (Jacques) à M. Giard (Jean).
 Rodet (Alain) à M. Deschaux-Beaume (Freddy).
 Roux (Jacques) à M. Ansart (Gustave).
 Saint-Pierre (Dominique) à M. Goux (Christian).
 Sainte-Marie (Michel) à Mme Gaspard (Françoise).
 Sanmarco (Philippe) à M. Douyère (Raymond).
 Souchon (René) à M. Laborde (Jean).
 Théaudin (Clément) à M. Durupt (Job).
 Mme Toutain (Ghislaine) à M. Sarre (Georges).
 MM. Vauzelle (Michel) à M. Hernu (Charles).
 Vergès (Paul) à Mme Jacquaint (Muguette).
 Welzer (Gérard) à M. Carlet (Michel).
 Worms (Jean-Pierre) à M. Joxe (Pierre).

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin n° 63 sur le sous-amendement n° 607 de M. Yvon Briant à l'amendement n° 447 du Gouvernement à l'article 5 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (suppression de la disposition permettant au Gouvernement de déterminer les prix d'offre des entreprises dénationalisées) (*Journal officiel*, Débats A.N. du 14 mai 1986, p. 868), MM. Alain Bonnet, Michel Crépeau, Jean Rigal, Dominique Saint-Pierre, Roger-Gérard Schwartzberg et Émile Zuccarelli, portés comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

A la suite du scrutin n° 64 sur le sous-amendement n° 608 de M. Gérard Collomb à l'amendement n° 447 du Gouvernement à l'article 5 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (constitution d'une commission administrative nationale d'évaluation) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 14 mai 1986, p. 870), M. Arthur Paecht, porté comme ayant voté « pour », et M. Charles Ehrmann, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 67 sur le sous-amendement n° 611 de M. Gérard Collomb à l'amendement n° 447 du Gouvernement à l'article 5 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (soumission du prix d'évaluation à l'approbation de la Cour des comptes) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 14 mai 1986, p. 876), M. Arthur Paecht, porté comme ayant voté « pour », et M. Aimé Kergruis, porté comme « s'étant abstenu volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 en	106	506	
33	Questions 1 en	106	526	
83	Table compte rendu	50	82	
93	Table questions.....	50	90	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	96	506	
36	Questions 1 en	96	331	
86	Table compte rendu	50	77	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
96	Table questions.....	30	49	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	664	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 en	196	293	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un en.....	664	1 409	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16 Téléphone : Renseignements : 48-76-62-31 Administration : 48-76-61-39 TELEX : 201170 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

